
AVIS.

Le Journal des Mines paraîtra tous les mois, à commencer du premier mois de la troisième année de la République. Il sera composé de cinq à sept feuilles in-8°. , suivant l'abondance des matières, et accompagné du nombre de planches nécessaire à l'intelligence du texte. Le format des planches sera in-4°. On aura l'attention d'insérer les Mémoires en entier, s'il est possible, et de les imprimer de manière que les Voyageurs puissent réunir ceux qui leur seront utiles sans se charger de la collection entière.

L'Imprimeur fournira un certain nombre d'exemplaires à l'Agence, et il recevra des Souscriptions pour le surplus de l'Édition. Le prix est, par année, de 17 liv. pour Paris, et 20 liv. pour les départemens. On souscrit à Paris, chez DU PONT, Imprimeur-Libraire, rue de la Loi, N° 1232, et dans les départemens, chez tous les Directeurs des Postes, et les principaux Libraires. Les lettres et l'argent doivent être adressés francs de port.

JOURNAL
DES MINES,

PUBLIÉ

PAR L'AGENCE DES MINES
DE LA RÉPUBLIQUE.

N° II.

Brumaire de l'an III.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DU PONT,
rue de la Loi, N° 1232.